



Paris, le 12 janvier 2017

FP/AH/16-47262

Madame la Ministre,

Les maires, les services communaux et les opérateurs funéraires rencontrent de grandes difficultés lors de la mise en bière de défunts porteurs du stimulateur cardiaque MICRA, développé par l'entreprise MEDTRONIC.

L'implantation de ce stimulateur cardiaque de nouvelle génération est autorisée depuis l'avis favorable rendu par la Haute Autorité de Santé (HAS). Cet avis se base sur l'attestation, présentée par le fabricant et fondée sur le résultat de tests réalisés aux États-Unis, selon laquelle « ...la crémation des patients décédés porteurs de MICRA est possible et ne génère pas de perturbations acoustiques, ni de dégâts aux installations ».

Or, notre droit impose le retrait de toute prothèse fonctionnant au moyen d'une pile avant la mise en bière du défunt (*article R 2213-15 du code général des collectivités territoriales*).

L'extraction de ce stimulateur cardiaque de nouvelle génération requiert une technique proche de l'intervention chirurgicale post-mortem ; les thanatopracteurs s'y refusent et, compte tenu des délais restreints d'intervention, la disponibilité d'un médecin n'est pas toujours évidente. Dans ces conditions, la crémation est alors refusée.

Je sais que votre ministère a annoncé le lancement de nouvelles études de vérification de compatibilité ; toutefois, les communes sont d'ores et déjà confrontées à ce problème et, face au désespoir des familles devant cette nouvelle difficulté , les maires ainsi que les opérateurs funéraires apparaissent démunis et ont véritablement du mal à concilier le respect de notre réglementation avec les dernières volontés des défunts.

En ce sens, dans l'attente du résultat des études susmentionnées, et compte tenu de l'urgence, je vous demande qu'une recommandation, même temporaire, puisse être rapidement apportée aux maires et aux opérateurs funéraires.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes respectueux hommages.

François BAROIN

Madame Marisol TOURAINE
Ministre des Affaires sociales et de la Santé
14 Avenue Duquesne
75350 PARIS SP 07